

Vue d'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité et des contributions

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Il indique si les SPB imputables donnent droit aux contributions selon l'OPD pour autant que les conditions et les charges qui y ont trait soient respectées. Les projets de mise en réseau peuvent donner droit à des contributions supplémentaires. Les contributions indiquées pour les projets de mise en réseau sont des montants maximaux. Ils peuvent varier selon le canton. Les contributions pour le niveau de qualité III seront versées dès 2017.

La plupart des cantons concluent également des contrats en vertu de la Loi sur la protection de la nature (LPN) pour des milieux riches en espèces. Contacter le service cantonal de la protection de la nature pour de plus amples informations.

Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Code de culture OFAG (Type)	Impu- tation	Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)						Loi sur la protection de la nature et du paysage	
			Contribution niveau de qualité I Fr. par hectare ou arbre				Contribution niveau de qualité II Fr. par hectare ou arbre			Contribution Réseau Fr. par hectare ou arbre ZP – ZM IV
			ZP	ZC	ZM I, II	ZM III, IV	ZP – ZM I, II	ZM III, IV		
Prairies et pâturages										
Prairies extensives	611 (1)	✓	1500	1200	700	550	1500	1000	1000	Peut donner droit à des contributions, dépend du canton
Prairies peu intensives	612 (4)	✓	450	450	450	450	1200	1000	1000	
Surfaces à litière	851 (5)	✓	2000	1700	1200	950	1500	1500	1000	
Pâturages extensifs	617 (2)	✓	450	450	450	450	700	700	500	
Pâturages boisés	618 (3)	✓	450	450	450	450	700	700	500	
Prairies riveraines d'un cours d'eau	634	✓	450	450	450	450			1000	
Surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage	931						150	150		
Terres assolées										
Bandes culturales extensives	564, 565, 571 (6)	✓	2300	2300	2300	2300			1000	
Jachères florales	556 (7A)	✓	3800	3800					1000	
Jachères tournantes	557 (7B)	✓	3300	3300					1000	
Ourllets sur terres assolées	559	✓	3300	3300	3300				1000	
Cultures pérennes et ligneux										
Arbres fruitiers haute-tige (sauf noyers)	921, 923 (8)	✓	15	15	15	15	30	30	5	
Noyers	922 (8)	✓	15	15	15	15	15	15	5	
Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres	924 (9)	✓							5	
Haies, bosquets champêtres et berges boisées (y c. bande herbeuse)	852 (10)	✓	3000	3000	3000	3000	2000	2000	1000	
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	717 (15)	✓					1100	1100	1000	
Autres										
Fossés humides, mares, étangs	904 (11)	✓								
Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	905 (12)	✓								
Murs de pierres sèches	906 (13)	✓								
SPB spécifiques à la région sur la SAU	695 (16)	✓							1000	
SPB spécifiques à la région hors SAU	908 (16)	✓								